
NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :
09/09/2022

Date d'affichage :

19/09/2022

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Tous les membres présents M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis – Mme FIMBEL Florence – Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin – M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean – Mme MILLET Gabrielle - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel

Madame Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire.

**Objet de la
délibération**

N° 68

**TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

**PARC NATUREL
RÉGIONAL DES
BALLONS DES
VOSGES**

**SIGNALÉTIQUE
POUR LES 3
PARCOURS
PRÉCÉDEMMENT
RETENUS**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de créer trois sentiers pédestres pour sensibiliser la population aux bonnes pratiques écologiques afin de protéger l'environnement et la biodiversité. Le premier présente les fleurs, le second les rivières et les étangs et le troisième les champs et les prairies.

Le Maire précise que les trois circuits définis en relation avec le PNRBV nécessitent, entre autres, une signalétique établie aux points de départ, l'un sur le parking du Centre, l'autre à l'arrière du stade.

Un groupe de travail piloté par Sarah Grosclaude, Adjointe au Maire, est chargé de préparer :

- ⇒ les caractéristiques et la nature des panneaux,
- ⇒ les informations à délivrer,
- ⇒ les sites d'implantation, accessibles et lisibles,
- ⇒ les points remarquables situés sur ces circuits, avec éventuellement des informations historiques,
- ⇒ les coûts (devis) pour diffuser toutes les informations nécessaires à l'intérêt de ces circuits,
- ⇒ ...

Le groupe de travail rendra un dossier complet et chiffré dès que possible afin que le financement puisse être inscrit au budget communal 2023.

Les travaux et implantations seront effectués avant la fin du printemps 2023.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 090-219000882-20220913-DELIB2022068-DE



Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Guy MICLO**

